

AFFAIRE N°7 - Mise à la disposition de la Ville de Saint-Denis par la Société Immobilière du Département de la Réunion d'une parcelle de terrain complémentaire de 2 255 m² faisant partie du Mail du Chaudron - Passation d'un bail.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 31 mars 1976, le Directeur de la SIDR m'a fait connaître que son Conseil d'Administration a décidé de mettre à la disposition de la Ville de Saint-Denis, pour un franc symbolique, une parcelle de terrain supplémentaire de 2 255 m² faisant partie du Mail du Chaudron.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à accepter la mise à la disposition de la Ville de Saint-Denis d'une parcelle complémentaire de 2 255 m² qui permettra, je vous le rappelle, la réalisation d'espaces verts et d'ensembles sportifs banalisés

- à intervenir lors de la signature du bail qui sera passé avec la SIDR à cet effet

- à régler au Notaire les frais d'acte correspondants soit la somme de 1 916,60 F
La dépense est prévue au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.
Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Ad ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur des Finances

et des Collectivités Locales

Regie: Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint-Denis, le 1er juin 1977

Le chef de Bureau délégué

J. LACOSTE